

**DÉCLARATION DE
POLITIQUE BUDGÉTAIRE
2021**

Préambule

Comme chaque année, le Collège provincial s'est attelé à l'élaboration du Budget Initial pour l'année à venir.

Cet exercice annuel et récurrent s'est avéré bien différent en ces temps particuliers voire chahutés.

2020 : une année « Covid », une année atypique mais aussi une année charnière pour la Province de Namur, ses agents et ses citoyens.

Une année budgétaire qui sera le premier outil d'opérationnalisation de la réforme de notre Institution initiée en septembre 2020.

Une année particulière, à bien des égards ! Courant juillet 2020, le Gouvernement wallon nous fixait sur la hauteur de notre intervention financière dans les zones de secours, en lieu et place des communes. 20% à intégrer dès la deuxième modification budgétaire de l'année en cours et 30% à inscrire au budget initial 2021... Quel challenge !

Une année particulière aussi dans un contexte de crise sanitaire induisant des bouleversements sociaux et économiques sans précédent depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Comment adopter les bons paramètres alors que les perspectives restent terriblement floues ?

Le budget qui vous est présenté n'est pas, par définition, une vérité figée. Il s'agit bien d'une projection sur l'avenir.

La Province de Namur évoluera et s'adaptera aux mouvements de la marche du monde, dans un contexte incertain et instable.

Budget ordinaire

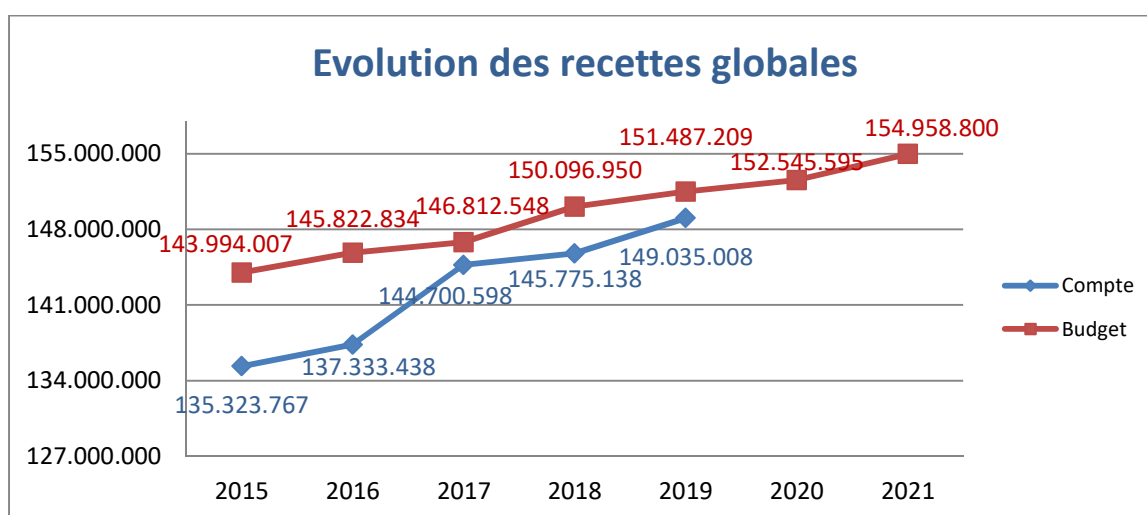
Le budget 2021 présente un boni de 20.236 € à l'exercice propre et un boni de 5.035.409 € à l'exercice général.

Le budget extraordinaire en 2021 est ambitieux et reste totalement en phase avec les grandes lignes de la Déclaration de Politique Provinciale 2018-2024 (DPP).

Avant de se pencher sur l'extraordinaire, analysons d'abord les recettes et les dépenses de l'exercice ordinaire.

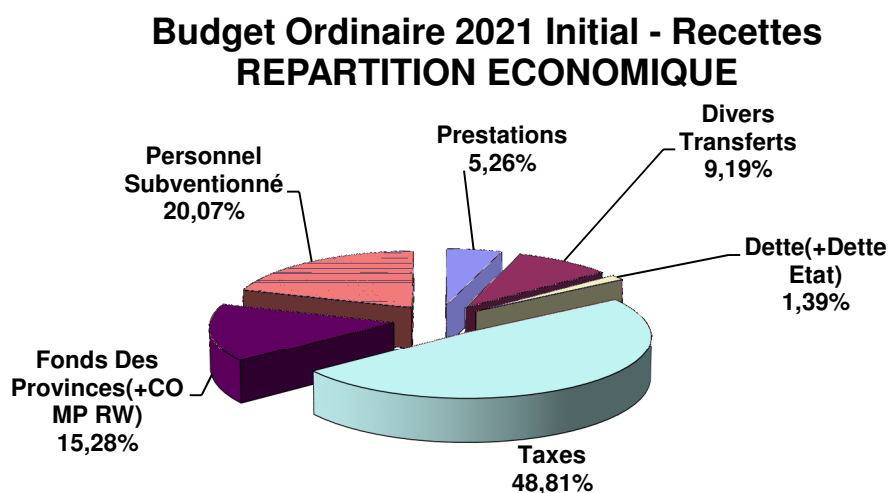
I. Recettes ordinaires

Les recettes à l'ordinaire s'élèvent à 155 mios € à l'exercice propre, contre 152,5 mios € en 2020 soit une augmentation 2,5 mios €. Comme on peut l'observer sur le graphique ci-dessous, cette croissance s'inscrit totalement dans la ligne de l'évolution de ces dernières années.



Les ressources de la Province de Namur se composent :

- De la fiscalité : 74.598.994 € (- 185.632 € par rapport à 2020)
- Du Fonds des Provinces et de la compensation fiscale : 23.350.723 € (+ 1.286.249 €)
- Des recettes diverses : 57.009.083 € (+ 1.312.688 €)



1. Fiscalité

Avec un pourcentage en baisse, à savoir 48,81 % (-1 % par rapport à 2020), la part des recettes émanant de la fiscalité représente presque la moitié des recettes de l'Institution provinciale. Il est, une nouvelle fois, important de rappeler à quel point le bénéfice de l'autonomie fiscale nous donne les moyens de nos politiques. Cette opportunité ne se présente ni à la FWB, ni auprès de nos nombreux partenaires (Intercommunales, Centres culturels, ...).

Malgré le contexte difficile, le Collège n'a ni l'intention d'accroître les taux ni d'apporter de modifications aux règlements taxes pour l'année 2021. Ceux-ci seront présentés lors de la session budgétaire de ce mois de novembre.

En matière fiscale, les recettes se déclinent de la façon suivante :

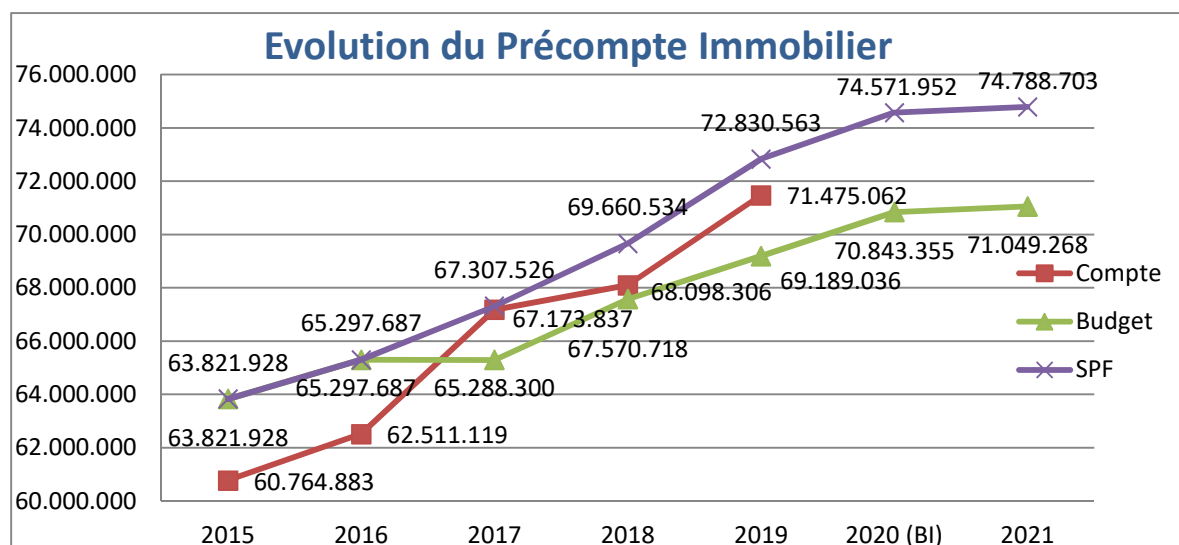
Les centimes additionnels au précompte immobilier

Le rendement des centimes additionnels est la recette largement la plus importante. Pour 2021, le Collège a inscrit une recette de 71 mio €, en faible hausse (de 0,2 mio €) au regard de l'exercice précédent.

Ce chiffre a été communiqué par une circulaire régionale, d'abord en juillet (le 17/7/20) suivi d'une correction significative à la baisse annoncée le 31 août. C'est la première année que les chiffres relatifs au précompte immobilier nous sont communiqués par les services de la Région wallonne. Pour rappel, une autre circulaire budgétaire de la Région Wallonne nous permet d'inscrire une recette du précompte immobilier en croissance de 3% ... Nous sommes manifestement loin du compte et pointons cette contradiction entre deux circulaires émanant de notre pouvoir de tutelle.

Historiquement, les droits constatés ont montré que les recettes réellement perçues ne collaient pas du tout à la prévision, celle-ci étant largement surévaluée. Depuis la confection du budget 2019, sur proposition de la Cour des comptes, le Collège propose un dégrèvement de 5% par rapport aux montants potentiels des recettes du précompte immobilier.

Cette mesure s'explique essentiellement par la volonté de se rapprocher d'une réalité observée ex post. Dans la mesure où les recettes liées au précompte immobilier sont mieux prises en compte par ce dégrèvement, les comptes successifs devraient être positifs.

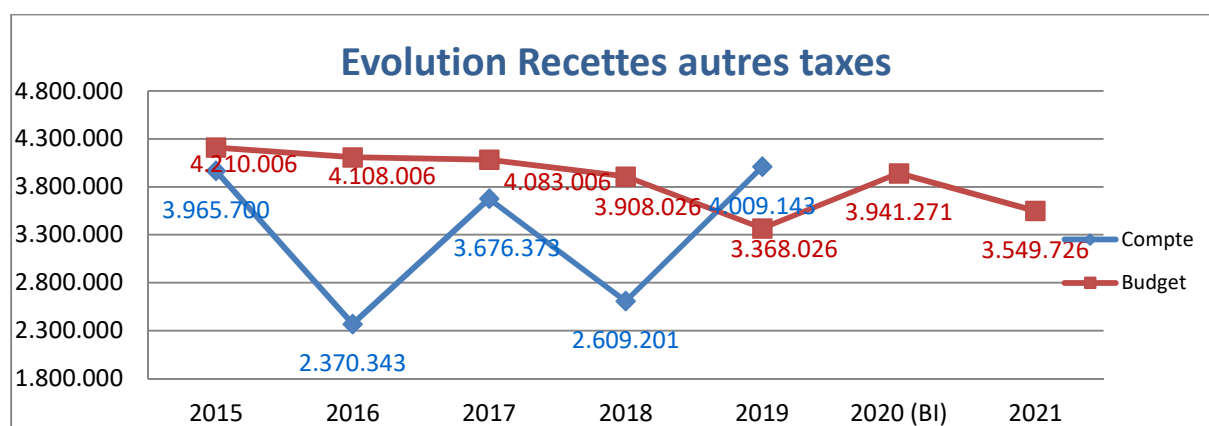


Les recettes fiscales propres:

Les recettes attendues sont de 3,5 mios €. On constate donc une baisse de 0,4 mio € de la perception des taxes. Le graphique nous montre qu'il s'agirait d'une tendance longue.

Aux comptes, on observe des variations erratiques par rapport aux projections budgétaires. Cela nous conduit à adopter une attitude prudente de non-surévaluation des recettes pour l'exercice 2021, encore plus spécialement dans le contexte « covid », le Conseil ayant exonéré les assujettis de la taxe « débit de boisson » durant la (ou les) période(s) de confinement de l'année 2020.

Pour rappel, la taxe relative aux débits de tabac a fait l'objet de modifications du Règlement-taxe en 2019 afin d'éviter les risques de discriminations entre contribuables. Les effets de cette modification ne sont pas encore suffisants que pour en tirer des conclusions pour l'année fiscale 2021.



Comme en 2020, le Collège attire l'attention sur sa décision de maintenir la taxe pylône en 2021, taxe qui a disparue de la nomenclature régionale, pour laquelle une recette de 1,1 mio € a été inscrite au budget 2021.

Comme durant les exercices budgétaires précédents, le Collège prévoit, en dépense par constitution de provisions, les mêmes crédits pour contrebalancer les recettes estimées de la taxe (+ intérêts) sur les pylônes qui fait l'objet de contestations récurrentes.

Dans le registre judiciaire, un récent arrêt de la Cour d'appel de Liège du 19 octobre 2020 confirme le bien-fondé de l'attitude provinciale. Néanmoins, les voies de recours potentiellement utilisables par les opérateurs de mobilophonie sont encore nombreuses.

2. Fonds des Provinces (y compris compensation Wallonie)

Depuis 2017, c'est la première fois que le Fonds des Provinces augmente, certes légèrement. Mais c'est à souligner.

Les recettes relatives au Fonds des Provinces étaient de 22.253.389 € en 2017. Entre 2018 et 2019, des ponctions régionales significatives et unilatérales ont eu lieu. En 2 ans, la diminution cumulée de ces recettes s'élève à plus de 10 mios €, et ce, sans tenir compte que, toute chose étant égale par ailleurs, le Fonds des Provinces aurait dû être annuellement indexé. Après une petite correction à la hausse enregistrée lors de la MB2 en 2020 (+ 318.000€ par rapport au budget initial), le chiffre communiqué par la circulaire régionale permet d'inscrire 19.722.827 € en 2021.

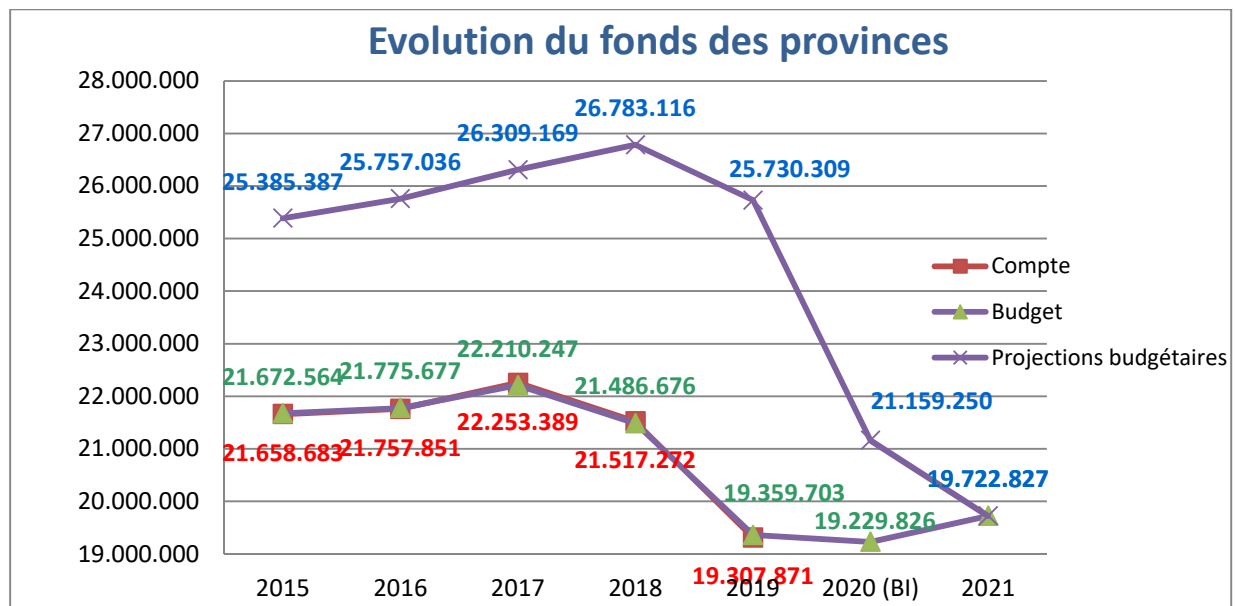
Les nouvelles orientations issues de la Déclaration de Politique Régionale (DPR) de septembre 2019 et de la décision du Gouvernement wallon du 09/07/20 nous invitent à des repositionnements fondamentaux dans les années à venir. Quant à l'affectation du Fonds des Province, la totalité de celui-ci devra être consacrée, d'ici à 2024, au financement de la part communale des dépenses des zones de secours.

La question se pose dès lors : faut-il conserver la maîtrise de l'affectation de ce fonds aux zones de secours de notre territoire et, par-là, avoir un degré décisionnel croissant au sein des zones ou, au contraire, renoncer progressivement à cette dotation régionale et à une présence provinciale au sein des instances des zones ? Ce sujet pourrait être débattu au sein de notre Conseil.

La circulaire budgétaire 2021 rappelle l'affectation obligatoire de 10% de ce fonds pour les zones de secours mais n'évoque plus les 10% à affecter aux actions supracommunales.

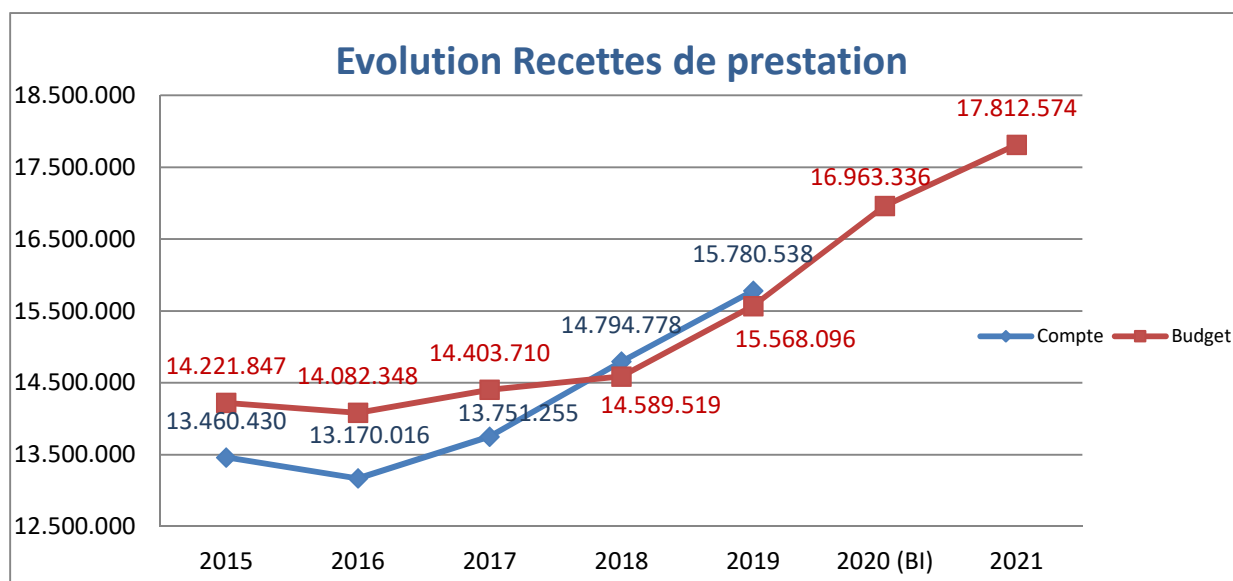
Au Fonds des Provinces, s'ajoute la compensation de la Wallonie pour les mesures fiscales, soit 3,6 mios €. Une hausse suffisamment significative que pour le mentionner (+ 0,8 mios €, montant communiqué par la circulaire RW du 17/7/20).

À signaler enfin, en marge du Fonds des Province et des compensations pour les mesures fiscales, que les Provinces se sont vues ristournées une partie de la ponction régionale opérée pour financer le mécanisme d'introduction du 2^e pilier au sein des pouvoirs locaux. Déjà en fin d'année 2020 (MB2) mais aussi en 2021, l'enveloppe disponible est de 7,5 mios € pour les 5 provinces wallonnes. Cela représente 984.000€ de recettes inscrites au budget 2021 de notre Province.



3. Autres recettes

En recettes « diverses » s'élevant à 17,8 mios €, on notera, notamment, des recettes de prestations pour 8 mios € et des subsides de fonctionnement pour 9,8 mios €. Ces recettes augmentent légèrement en 2021 par rapport à 2020. Les raisons sont évidemment multiples.



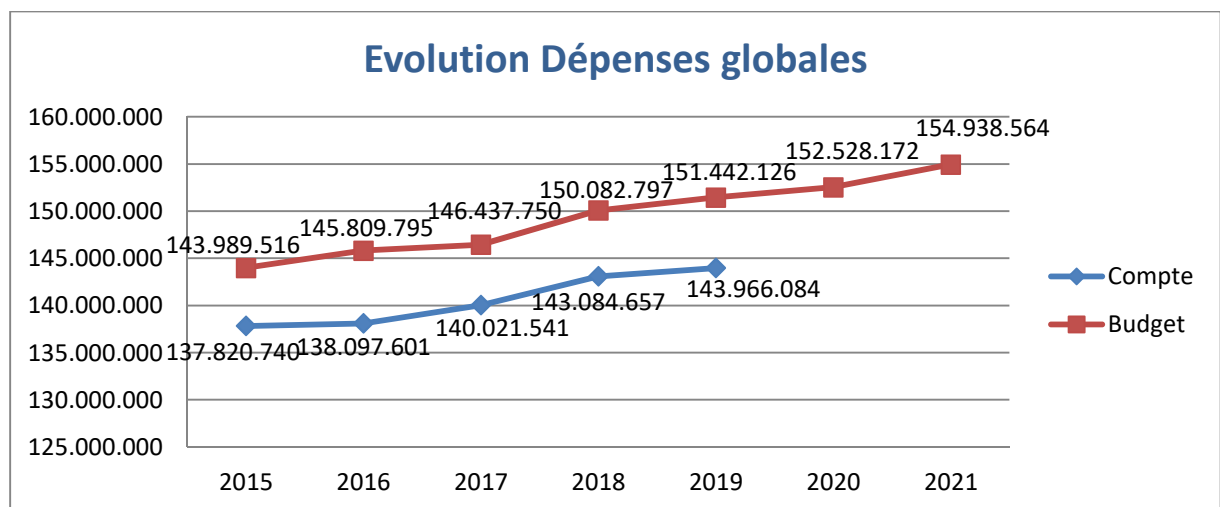
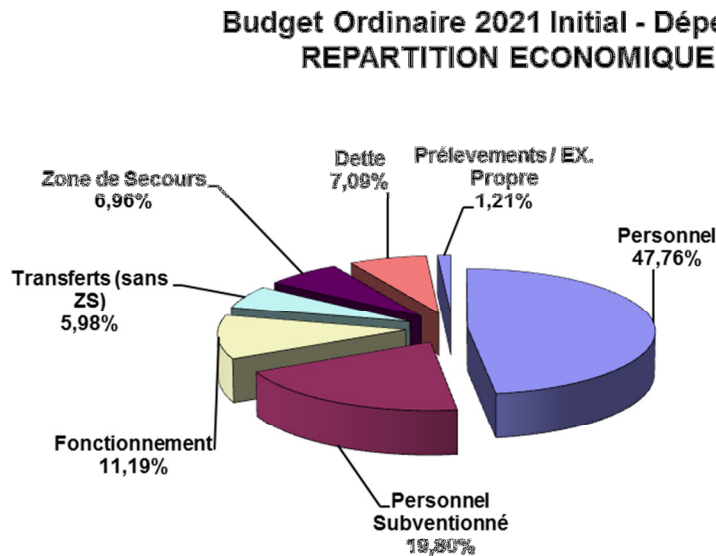
En ce qui concerne les recettes de prestations, parmi les modifications significatives liées à la réforme annoncée début septembre, nous trouvons :

- Les recettes du Bureau des amendes administratives (+ 153.000€) à mettre en parallèle à un dossier présenté au Conseil provincial de modifications tarifaires.
- Il en va de même pour les recettes du bureau d'études du STP (+ 85.000€) et du Domaine de Chevetogne (+ 221.692€).
- À l'inverse, nous inscrivons des recettes en baisse pour l'imprimerie provinciale (- 17.000€) et Télépronam (- 51.480€).

Les projets de règlements modifiant les tarifs seront présentés au Conseil avant la fin de l'année 2020.

II. Dépenses ordinaires

Les dépenses à l'exercice propre s'élèvent à 154,9 mios €, soit une hausse de 2,4 mios € par rapport au budget initial 2020.

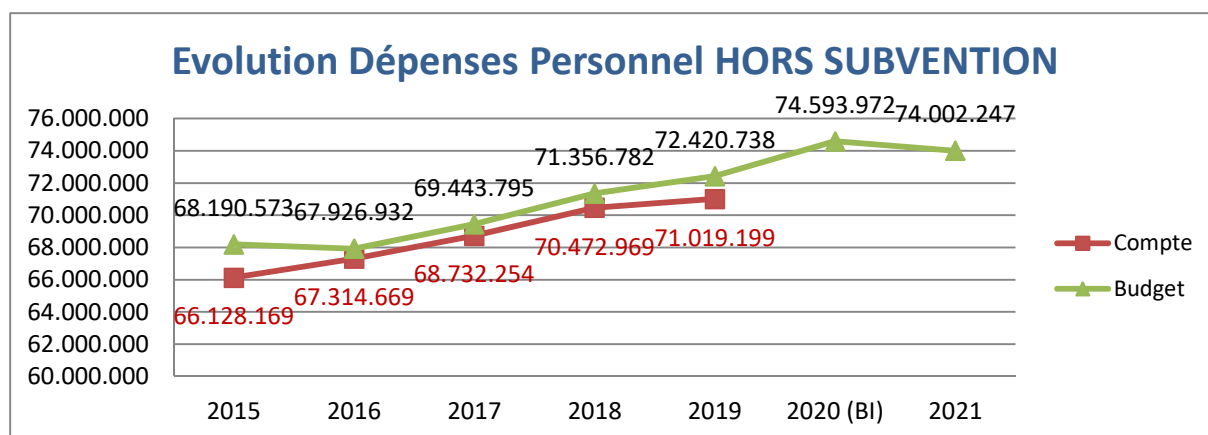


1. Dépenses de personnel

Les dépenses totales de personnel (non-subventionné et subventionné) sont estimées à 104,7 mios € contre 104,1 mios € en 2020 soit une hausse de 0,6 mio €.

Dans cet ensemble, le traitement du personnel subventionné représente 30,7 mios €, en hausse de 1,2 mios € par rapport au BI 2020. Il s'agit essentiellement du personnel enseignant dont les dépenses sont équivalentes aux recettes.

Le graphique ci-dessous fait abstraction de ces dépenses et reprend les dépenses du personnel sur le payroll provincial. Les dépenses sont évaluées à 74 mios €, en baisse pour la 1^{ère} fois, de l'ordre de 0.6 mio €. Il s'agit de l'illustration des premiers effets sur les dépenses de personnel des mesures annoncées dans le cadre de la réforme « zones de secours », sachant que les décisions prises maintenant auront des impacts budgétaires durant plusieurs années.



La contrainte liée à l'intervention croissante de la province dans le financement des zones de secours a amené le Collège à présenter une réforme. Un point important de cette réforme concerne les Ressources humaines.

Des changements structurels ont été annoncés en septembre 2020. Ils seront mis en œuvre à partir de 2021 :

- Nous pointons en particulier les 13 activités qui seront arrêtées soit le 1^{er} janvier 2021 (Tourisme, OMA, Relations internationales, promotion à la santé, Cellule environnement, ...), soit progressivement (Télépronam, Imprimerie provinciale, ...);
- Mais aussi les services dont les activités seront progressivement réduites, tels que les services de support, de communication ou les activités de comptabilités agricoles ou du DVC.

Plus particulièrement, **l'engagement du Collège a été d'éviter tout licenciement du personnel**. Cet engagement ne peut tenir que si, parallèlement, le Collège applique une politique de non-remplacement systématique des agents :

- qui quittent la sphère professionnelle provinciale « naturellement » (pensions, démissions, ...),
- qui s'absentent temporairement (congrés de maternité, interruption de carrière, ...).

L'impact de ces changements structurels se fera sentir progressivement à partir de 2021 (ce qu'on observe sur le graphique) notamment en fonction des nombreux départs à la pension. Il se poursuivra plusieurs années encore. Les mesures annoncées en septembre portent à anticiper des baisses successives et significatives des ETP au sein de l'Institution. Une réduction entre 15 et 20 % de l'effectif provincial à l'horizon 2024 par départs « naturels » a été évoquée.

Par ailleurs, le contexte nécessitera une révision complète du cadre. Ce travail sera lancé prochainement.

Remplacements

Au regard des années précédentes, cette première diminution des dépenses de personnel est en réalité amplifiée en terme d'évolution des ETP si on extrait certaines augmentations automatiques de dépenses dont, notamment:

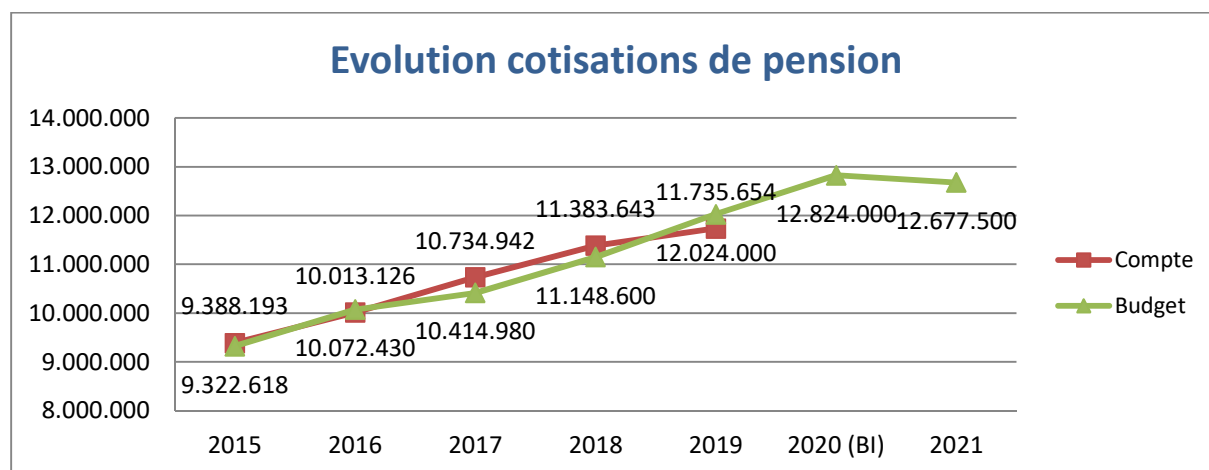
- L'indexation prévue en décembre 2021 par le Bureau Fédéral du Plan (information disponible en octobre) évaluée à une dépense complémentaire de 0,1 mio d'€;
- L'augmentation des cotisations pensions : +0,8 mio d'€;
- L'impact du 3^{ème} pourcent de la mise en place d'un 2^{ème} pilier en faveur des contractuels.

Nous souhaitons mettre en exergue cinq problématiques particulières :

1. Évolution des pensions :

À l'heure d'élaborer le projet de budget, 18 agents provinciaux avaient annoncé leur départ à la pension en 2021. Ce chiffre de « 18 » continuera à évoluer à la hausse en cours d'année.

L'évolution des coûts relatifs aux cotisations de pensions est une inconnue à terme en fonction de l'évolution des agents actifs. Une actualisation de cette problématique est envisagée, dans un premier temps, avec notre opérateur « pension », à savoir Ethias, afin de s'assurer que notre système est tenable à terme.



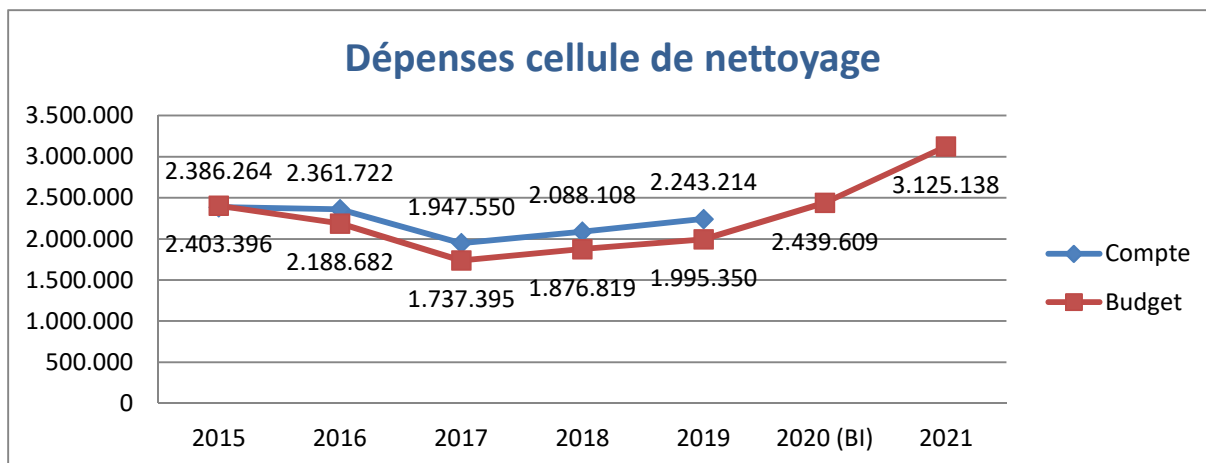
Par ailleurs, suite à l'engagement pris en 2019, notre institution poursuit l'introduction du mécanisme relatif au 2^{ème} pilier pour les agents contractuels. Une dépense ~~supplémentaire~~ de 457.500 €, correspondant au 3^{ème} % de la rémunération brute des agents, a été inscrite au BI2021.

Cette introduction permettra aux agents contractuels de tendre vers un niveau de pension plus proche de celui d'un agent statutaire.

2. Personnel de nettoyage des locaux :

En 2019, le Collège a décidé d'internaliser les opérations de nettoyage des locaux. En effet, une analyse du service provincial Strat & Co nous a démontré la pertinence de réaliser les travaux de nettoyage par des techniciens de surface sur payroll provincial plutôt que via des entreprises extérieures (coût inférieur de +/- 15%). Cela représente un coût en personnel de 3.1 mios € en 2021 par rapport à 1.7 mios € en 2017. Les économies peuvent se chiffrer, au bas mot, à 750.000€ en frais de fonctionnement. L'augmentation des crédits pour ce personnel a été évaluée à 0.7 mio € en 2021. Le principe est de travailler par quota d'heures par site, les besoins au Delta n'étant pas du tout similaires à ceux de locaux scolaires ou de la MAP. Lors de leur engagement, les techniciens de surface sont engagés sous statuts CDD. L'avènement de la MAP amènera une révision importante à la baisse des quotas (nous passons de 17.000 à 10.000 m² à entretenir) et, par conséquent, le non-renouvellement de certains CDD.

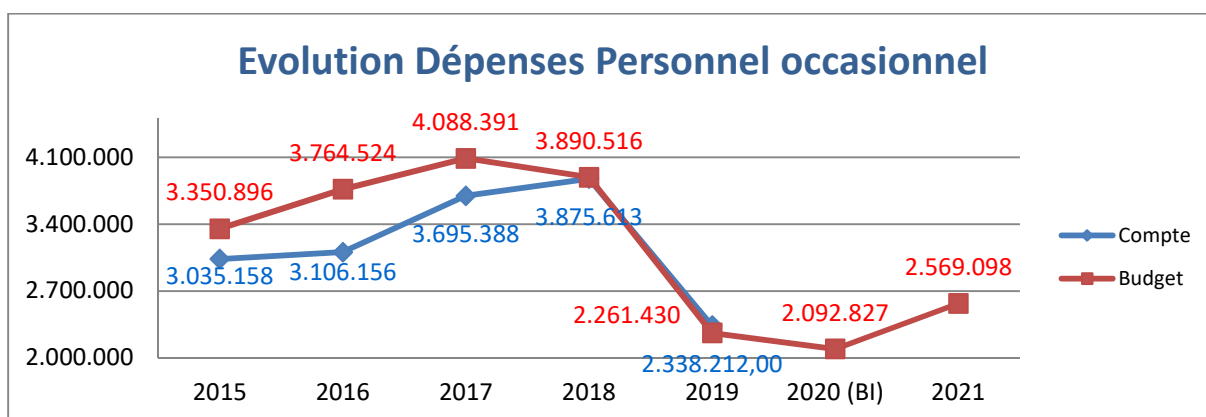
Une évaluation complète de ce choix politique d'internalisation du nettoyage et de l'entretien de nos locaux est en cours et méritera d'être présentée en commission.



3. Personnel occasionnel :

Le montant total de la rémunération des membres du personnel occasionnel se chiffre à 2.6 mios € en 2021 (+ 476.000 €). Cette augmentation s'explique principalement par le fait que 400.000 € sont inscrits pour les professeurs invités de la HE à l'article 62011 (personnel extérieur à la Province) alors qu'ils étaient repris précédemment sur l'article 62010 (personnel provincial).

Pour rappel, le transfert d'une partie des dépenses relatives aux experts externes vers les articles de fonctionnement fait suite aux recommandations de la Cour des Comptes. Ces montants se retrouvent maintenant dans les articles relatifs aux dépenses de fonctionnement de chaque service concerné : académie de police, école du feu, service de la Culture, santé scolaire, Ceci explique l'évolution du graphique entre 2018 et 2020. Il est important de mentionner que pour certains postes, des recettes y sont liées. C'est le cas notamment pour la formation des pompiers, policiers, ambulanciers, etc...



4. Personnel : article de transfert :

Comme chaque année, le Collège a alimenté un article de « transfert » pour envisager les crédits en vue de recrutements à réaliser en 2021. Cet article budgétaire est alimenté de 3,1 mios €, en hausse de 2,5 mios € par rapport à 2020. Ceci s'explique comme suit :

- 2,3 mios € reprennent tous les traitements des agents qui sont en « mobilité » suite à l'extinction des activités de leur service en attendant une affectation nouvelle en 2021 (« mobilité 78 ») ;
- 0,4 mio € pour faire face aux quelques remplacements absolument indispensables aux activités des services en 2021 selon une méthodologie de « criticité » arrêtée par le Collège et présentée aux syndicats ;

- 0,4 mio € de réserve traditionnelle et d'indexation, prévu en décembre 2021 selon le bureau du Plan.

Pour ce qui concerne les quelques recrutements, comme les années précédentes, ils seraient envisagés dans le cadre d'un éventuel plan de recrutement arrêté par le Collège, après concertation au sein du CODIR, en fonction des besoins jugés les plus pertinents et de l'évolution des métiers de notre Province.

5. Bien-être au travail

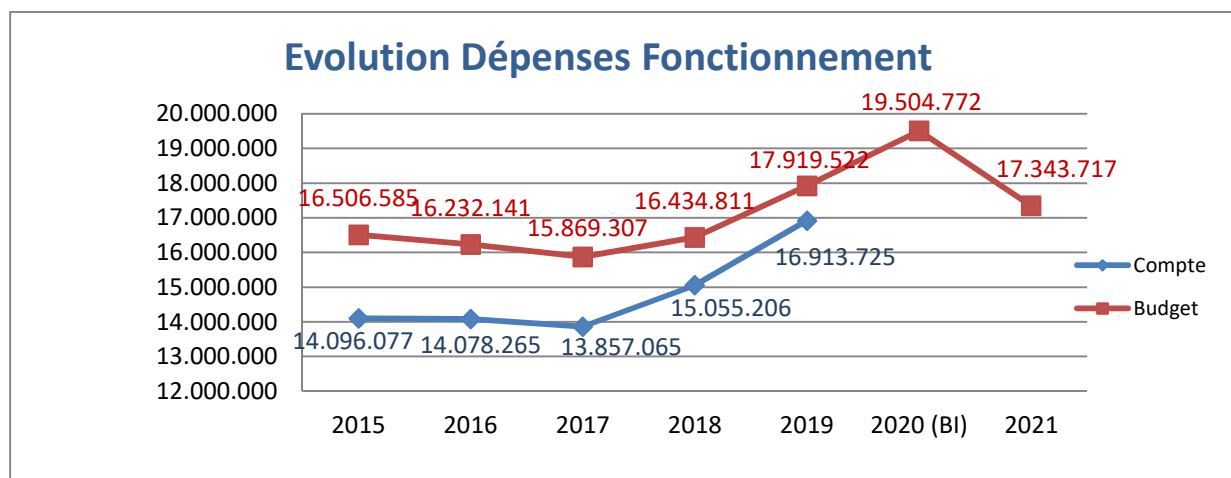
La politique de bien-être au travail se poursuit avec :

- le télétravail, déjà fortement plébiscité et apprécié avant la crise sanitaire, a été étendu et élargi partout là où c'était possible depuis le mois de mars 2020. Tout porte à croire que le recours au télétravail tendra à évoluer en fonction de la crise sanitaire;
- La sensibilisation à la mobilité douce;
- L'accompagnement des agents dans la perspective de l'avènement de la MAP prévu durant le 1^{er} semestre 2021 ;
- Maintien de la politique de formation du personnel (ex : personnel de nettoyage).

Ainsi, la Province de Namur, via ses agents, continue son évolution, déjà initiée depuis plusieurs années, afin de répondre encore mieux aux attentes des citoyens et aux enjeux sociétaux, technologiques ou encore écologiques et surtout pour développer un cadre propice à l'épanouissement professionnel des agents.

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 17,3 mios € contre 19,5 mios € en 2020 soit une diminution de 2,2 mios €. Il s'agit d'une rupture significative d'évolution au regard des quelques dernières années. En outre, cette attitude répond aux prescrits de la circulaire de la RW qui stipulent que l'évolution des dépenses de fonctionnement se limite à une croissance de 2 % (hors frais d'énergie) par rapport au compte 2019.



Les crédits de fonctionnement ont été établis sur base :

- des demandes émanant des services
- et du compte 2019, réévaluées par les membres du CODIR en fonction de la restructuration attendue au sein des services,

- du déménagement de la MAP
- et des effets « covid ».

Depuis 2019, comme déjà mentionné, mais il est important de le rappeler pour bien comprendre l'évolution des crédits de fonctionnement, les dépenses liées aux experts externes sont intégrées dans les articles de fonctionnement et non plus dans ceux liés au personnel occasionnel ou « experts externes », conformément aux recommandations de la Cour des Comptes. Cela représente 1,4 mios supplémentaires en 2021 de dépenses de fonctionnement.

Le terme « experts externes » fait référence aux sociétés et indépendants externes à la Province de Namur et sans lien de subordination avec l'Institution provinciale (ex : formateurs, médecins, avocats, huissiers, artistes, etc...). Ce rappel (et l'augmentation de la dépense qui y est liée en 2021) amplifie d'autant les réductions opérées au sein de tous les services en matière de crédits de fonctionnement.

Sachant que tous les services ont proposé des réductions de dépenses de fonctionnement, il y a lieu néanmoins de mettre en exergue quelques points particuliers, liés en grande partie à la réforme annoncée en septembre 2020.

Pointons notamment :

- la réduction de 200.000€ liés aux activités du service Communication ;
- les réductions de près de 100.000€ liés au fonctionnement administratif de l'imprimerie ;
- l'annulation des crédits liés aux Relations internationales, à l'OPPGT, aux Métiers d'Art.

Mais aussi des suppressions ou réductions de dépenses en faveurs des communes telles que :

- les dépenses Codis (- 145.000€) ou GIG (- 100.00€).

Des réductions de dépenses de fonctionnement sont aussi liées au déménagement vers la MAP :

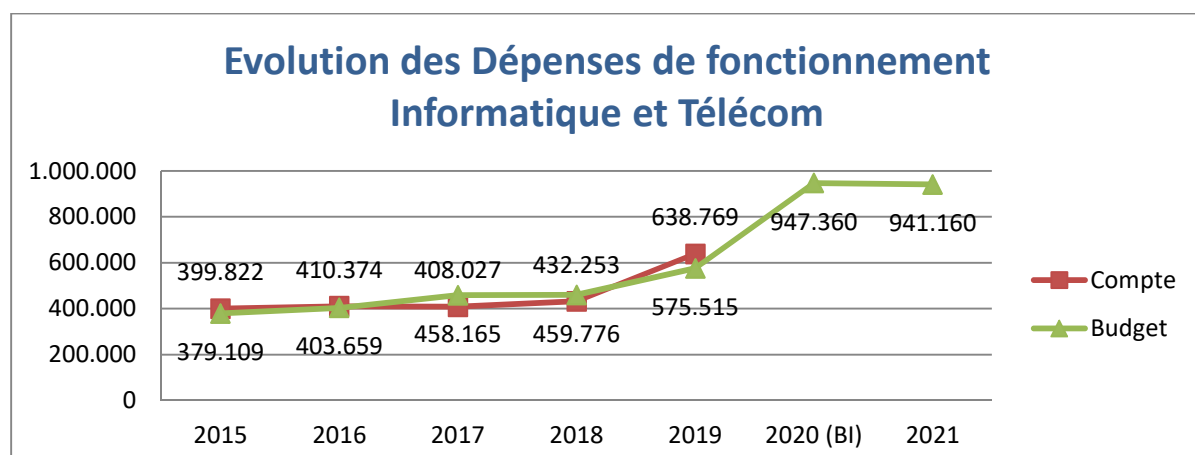
- le loyer de la rue Lelièvre (- 55.667€ - bâtiment ONEM) ;
- les frais d'eau, gaz, électricité (- 300.000€) ;
- les frais de nettoyage (- 302.500€) ;
- les frais de correspondance (- 125.000€) ;

A noter cependant les frais de déménagement (+ 150.000€) vers le MAP : un « one shot » en 2021.

Nous pointons également quelques autres augmentations de dépenses de fonctionnement telles que :

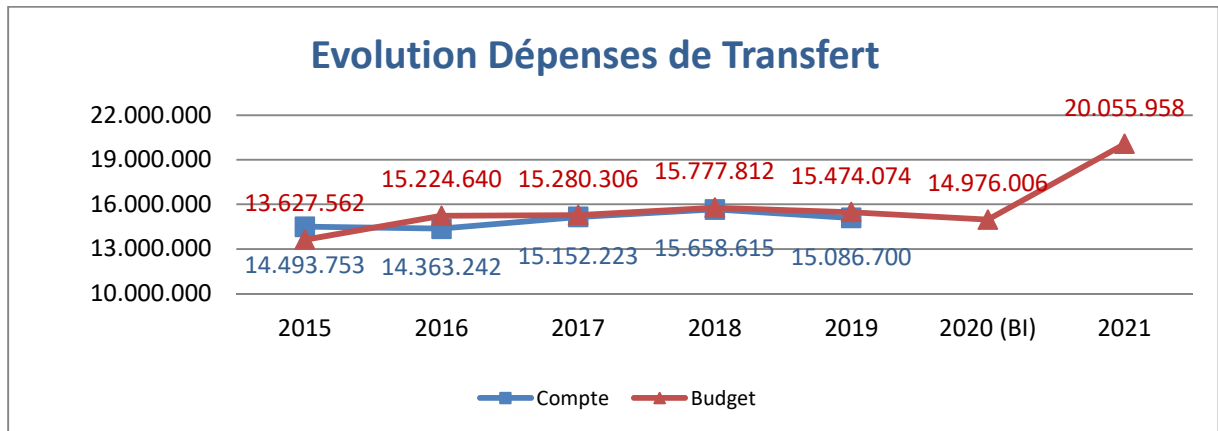
- les frais liés au Covid (+ 25.000€) ;
- les frais liés à la mobilité douce (+ 75.000€) ;
- les frais relatifs à la santé scolaire (+ 72.000€).

Nous souhaitons mettre en exergue les dépenses importantes consacrées à l'informatisation de notre administration, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Pour le volet ordinaire, nous gardons un niveau de dépenses quasiment similaire à celui du budget 2020 (941.160€).



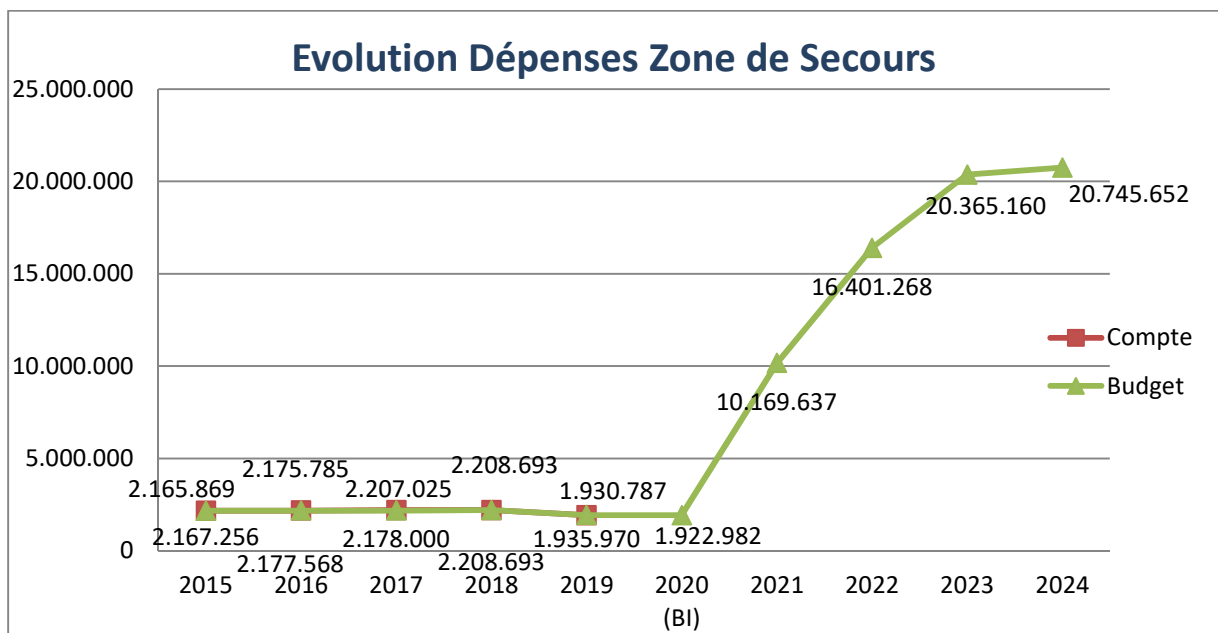
3. Dépenses de transfert

En 2021, les dépenses de transfert sont estimées à 20,1 mios € contre 15 mios € en 2020 soit une augmentation de l'ordre de 5,1 mios €.

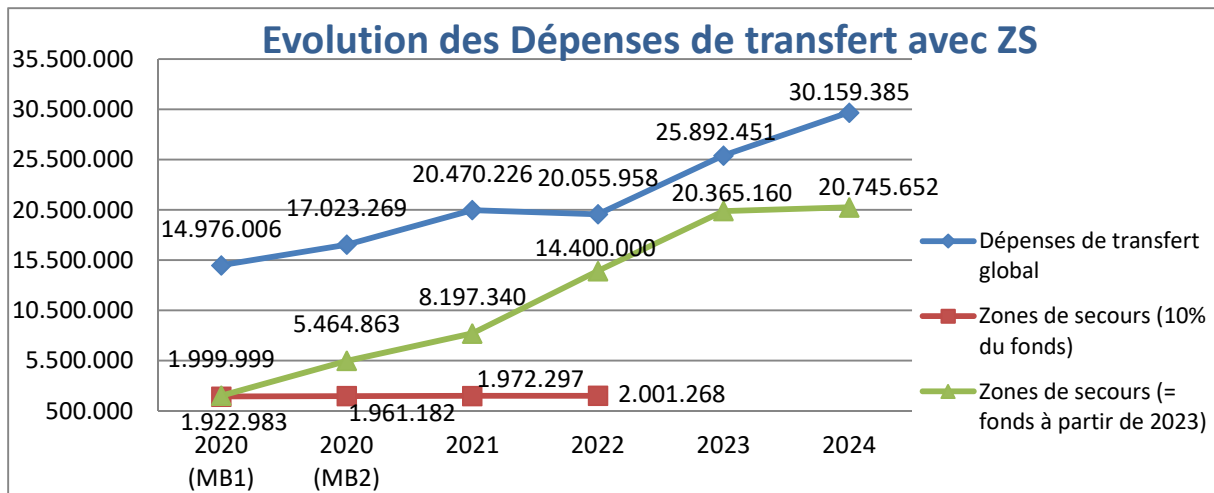


Deux éléments sont à mettre en exergue :

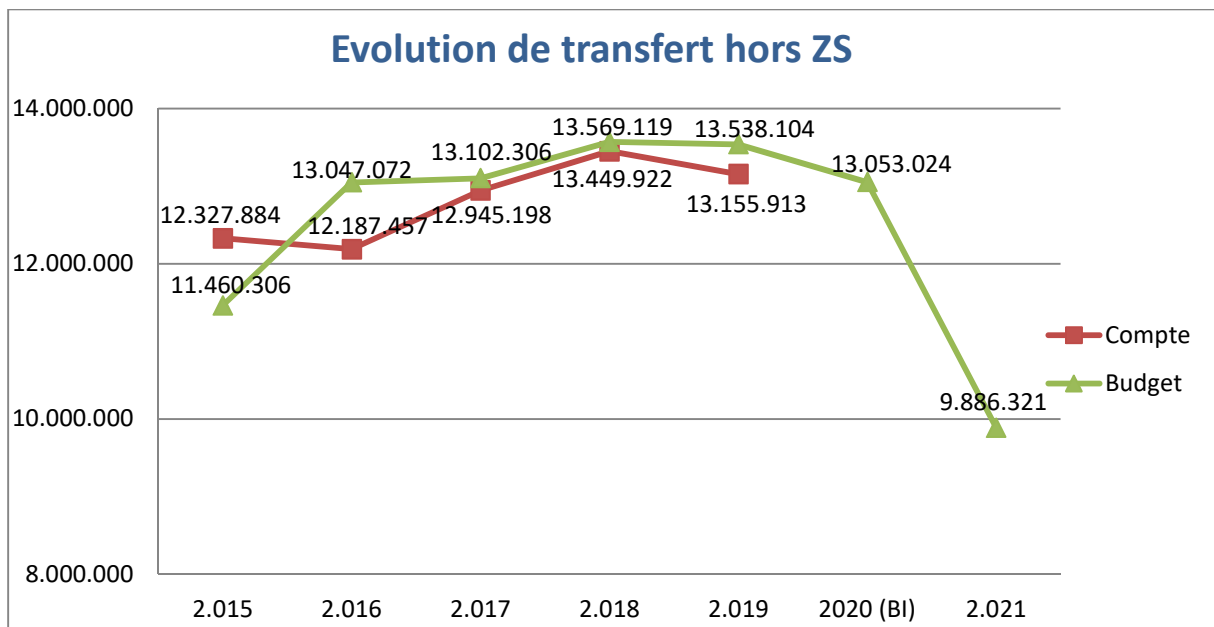
1. Les zones de secours :



Dans ce graphique, on peut observer l'évolution de nos obligations décrétales (affectation de 10% du fonds des provinces aux zones de secours) suivi, à partir de la MB2 2020 et jusqu'en 2024, de l'application de la décision du Gouvernement wallon du 09/07/20.



2. Les autres dépenses de transferts :



Un pan de mesures relatif à la mise en œuvre de la réforme souhaitée par le Gouvernement wallon nous impose aussi de revoir fondamentalement notre politique de soutien à nos partenaires via des dépenses de transfert.

La feuille de route de la réforme du Collège présentée en septembre prévoit une réduction de l'ordre de 3 mios € dès 2021, vu l'effet direct sur le budget 2021 contrairement à d'autres mesures dont les effets ont un impact budgétaire retardé dans le temps.

Le Collège a souhaité privilégier, tant que faire se peut, les dépenses effectuées par nos partenaires en phase avec nos quatre métiers prioritaires et pour autant que ces dépenses soient liées à des actions en complémentarité totale avec nos métiers. C'est le cas notamment des centres culturels de notre territoire vis-à-vis de nos propres activités culturelles. C'est aussi le cas pour les Contrats de rivière, en symbiose totale avec notre service des Cours d'eau ou les GAL en matière de développement de la territorialité.

Beaucoup de subventions vers des tiers ont été réduites, voire annulées.

Dans la réflexion du Collège, il n’y a pas eu de choix entre l’utilité et l’inutilité de telle ou telle subvention ou de jugement péremptoire pour estimer que certains partenaires font bien les choses et d’autres moins bien.

Par contre, le Collège a du faire des choix. Ceux-ci sont repris intégralement dans le tableau annexe à cette note.

Nous nous rendons compte de l’impact de telles décisions sur le fonctionnement des associations concernées. Nous assumons pleinement ces choix. Si nous avons pu épargner nos partenaires en 2020 en faisant le gros dos, ce ne sera plus le cas en 2021. Nous avons déjà eu l’occasion de le communiquer informellement à un grand nombre de nos partenaires pour qu’ils puissent se préparer à ces décisions avant le vote formel du budget provincial. Il s’agit là d’une marque de respect envers nos partenaires. Il nous a semblé de bon aloi que de les informer alors qu’ils travaillaient à l’élaboration de leurs propres budgets.

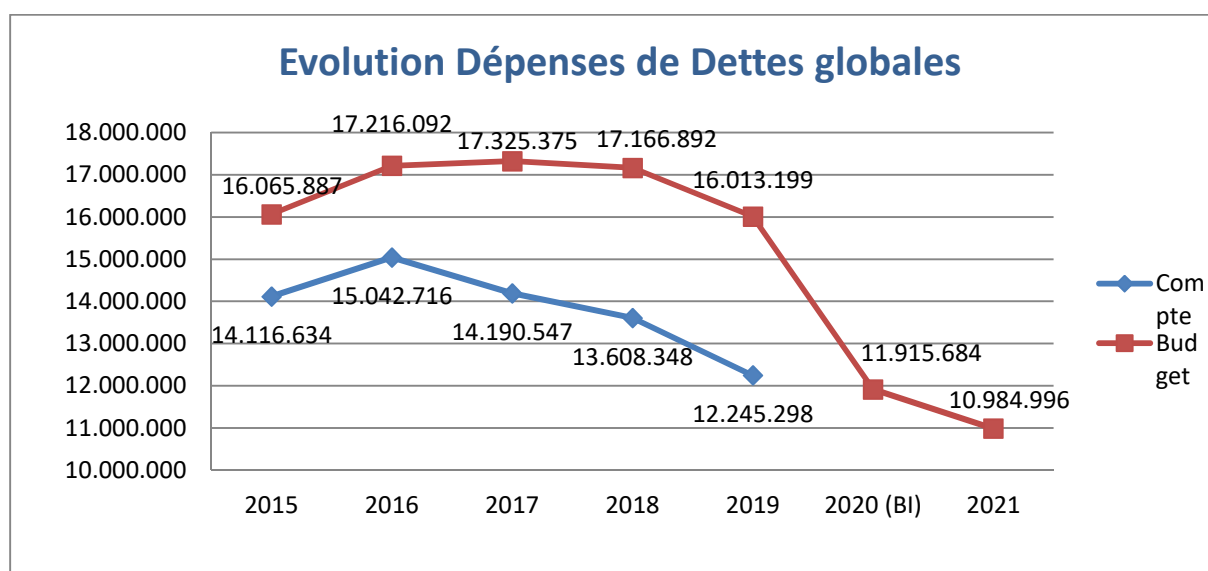
Dans certains cas, les membres du Collège ont pris des initiatives pour chercher des solutions, alternatives au financement provincial. Les moyens financiers (très importants et repris dans le tableau ci-dessous) transférés par la Province aux communes de notre territoire pourraient être partiellement affectés à aider l’une ou l’autre de ces associations, par mécanisme partiel ou total de vases communicants.

Une solidarité dans le chef des communes permettrait de mieux percevoir l’intérêt des communes vis-à-vis des actions jusqu’à présent soutenues par l’Institution provinciale.

Prise en charge financière par la Province par communes	
Communes	2021
Andenne	255.208,05 €
Anhée	121.508,52 €
Assesse	61.427,61 €
Beauraing	158.315,85 €
Bièvre	54.397,98 €
Cerfontaine	78.936,20 €
Ciney	289.728,35 €
Couvin	210.126,99 €
Dinant	241.834,47 €
Doische	40.207,20 €
Eghezée	199.648,37 €
Fernelmont	89.257,92 €
Floreffe	119.210,60 €
Florennes	196.601,37 €
Fosses-la-Ville	151.197,06 €
Gedinne	81.005,69 €
Gembloux	299.068,88 €
Gesves	81.949,11 €
Hamois	114.117,50 €
Hastière	90.761,84 €
Havelange	76.142,39 €
Houyet	74.205,93 €
Jemeppe-sur-Sambre	291.603,51 €
La Bruyère	77.917,71 €
Mettet	188.835,75 €

Namur	2.792.742,42 €
Ohey	51.156,56 €
Onhayé	52.919,78 €
Philippeville	161.420,07 €
Profondeville	107.420,16 €
Rochefort	215.522,42 €
Sambreville	410.814,12 €
Sombreffe	122.935,94 €
Somme-Leuze	87.805,43 €
Viroinval	93.718,25 €
Vresse-sur-Semois	49.963,35 €
Walcourt	280.267,83 €
Yvoir	121.438,32 €

4. Dépenses de dette



La charge totale de dette s'élève à 11 mios € en 2021. Elle diminue de 0,9 mio € par rapport au budget initial 2020.

Cette diminution est tendancielle depuis 2016. Elle s'explique par plusieurs facteurs :

- la baisse des taux d'intérêt ;
- le bon niveau de notre trésorerie qui nous permet de préfinancer les emprunts ;
- la volonté de réduire tant que faire se peut la proportion des charges d'emprunts au sein des dépenses totales, ce qui permet d'allouer les moyens ainsi récupérés aux autres types de dépenses, dont les dépenses en faveur des zones de secours ;
- corollairement, le financement des dépenses extraordinaires par transferts venant de l'exercice ordinaire a un effet indirect sur la charge de la dette.

Le fait de devoir inscrire impérativement la charge totale de la dette au budget initial alourdit artificiellement les dépenses de charge de dette au budget initial. Un mécanisme de correction pour mieux tenir compte de la réalité des dépenses extraordinaires a lieu en cours d'exercice à l'occasion des MB.

Afin de réduire l'impact de ce mécanisme sur le budget initial, un processus de prélèvements dans les provisions a été opéré.

A noter en particulier :

1. La charge de dette du Delta sera de 1.189.120€ en 2021. Cette charge sera financée par une reprise de provisions de 747.557€ ; ce qui, par ailleurs, épuise cette provision ;
2. La charge de dette de la MAP est évaluée à 1.202.515€ en 2021. Ici la couverture de la dépense est effectuée par une reprise de provision d'un montant équivalent. Le mécanisme de vente de nos bâtiments réduira drastiquement ce montant lors des MB21 étant donné que les emprunts ne se feront pas.

5. Recours aux provisions

Comme à chaque exercice, des constitutions de provisions sont réalisées. Elles concernent en particulier la taxe « Pylônes » ainsi que 600.000€ pour les zones de secours

Comme évoqué ci-dessus, des reprises de provisions sont aussi effectuées. Elles concernent le Delta et la MAP.

III. Synthèse du budget ordinaire

Pour résumer la situation du service ordinaire au budget initial 2021 :

- Le total des recettes à l'exercice propre s'élève à 154.958.800 € ;
- Le total des dépenses à l'exercice propre s'élève à 154.938.564 €.

Le solde à l'exercice propre s'élève à 20.236 €.

Toujours au service ordinaire du budget initial 2021 :

- Le total des recettes à l'exercice général s'élève à 163.530.846 € ;
- Le total des dépenses à l'exercice général s'élève à 158.495.437 €.

Cela représente un solde à l'exercice général de 5.035.409 €.

Budget extraordinaire

Le montant total des projets de dépenses extraordinaires s'élève à 40,8 mios €. Pour couvrir ces dépenses, les recettes sont notamment :

- Boni : 18,5 mios €
- Emprunts : 6,5 mio €
- Subsidés de la Région wallonne : 3,5 mios €
- Subsidés de la FWB : 5,6 mios €
- Prélèvements : 3,9 mios €
- Transfert : 2,2 mios €
- Autres subsidés : 0,2 mio €

De façon préalable, le chiffre total des dépenses doit être diminué de 15,3 mios €. Ce chiffre concerne l'inscription du montant des ventes des immeubles provinciaux qui se sont opérées en 2020 avec effet en 2021. Le chiffre « utile » dans notre analyse devient 25,5 mios €.

Dans sa DPP, le Collège provincial a identifié quelques domaines d'intervention principaux pour le budget extraordinaire 2021 :

1. Les économies d'énergie et la production d'énergie alternative ;
2. La rénovation et l'entretien de bâtiments scolaires et des Maisons du Mieux-Etre ;
3. Les travaux largement subsidiés ;
4. L'informatisation générale ;

Plusieurs projets inscrits dans le budget 2020 n'ont pas pu aboutir et ce, pour toute une série de raisons (non-obtention de subsidés, retard dans le traitement des dossiers, etc.). Ils sont repris dans le projet du budget 2021.

Le Collège provincial fait le choix, pour 2021, d'investissements volontaires avec un bénéfice immédiat pour les usagers de nos services (étudiants, touristes à Chevetogne, amateurs de culture ou nécessitant une approche préventive de la santé).

Nous souhaitons mettre en exergue quelques champs d'investissements en phase avec la DPP.

A titre d'exemples :

- Les économies d'énergie, la production d'énergie alternative et la prise en considération du plan climat :
 - 250.000 € seront consacrés au plan de développement de panneaux photovoltaïques sur le site du Campus. La production d'énergie verte permettra de couvrir une partie significative des besoins en énergie;
 - Une étude de faisabilité est en cours via le BEP pour objectiver l'intérêt du développement d'une unité de biométhanisation autour de nos bâtiments à Ciney. Un crédit d'investissement de 2.8 mios € sera inséré dans le budget extraordinaire en prolongement de la dite étude ;
 - Des crédits totaux de 250.000 € nous permettront de poursuivre la politique d'acquisition de véhicules plus propres.
 - Sans compter les travaux d'isolation dans divers bâtiments.
- Les travaux largement subsidiés concernent notamment la maintenance et la stabilisation de la Cathédrale pour 4,2 mios €, financés à raison de 94 % par des tiers extérieurs (Région, Province de Luxembourg, Ville de Namur), ainsi qu'au Palais épiscopal (1 mio € dont 30% en part provinciale), l'aménagement intérieur de la Maison du Mieux-Etre de Tamines (1,9 mios € dont 0,6 mio € en part provinciale) ou encore la rénovation et extension du Musée des Arts anciens (2,5 mios € dont

1,5 mios € en part propre dont le Fonds Tilmon couvrira la charge de la dette suivant la convention du Conseil de juin 2018).

- Dans nos écoles, de nombreux articles budgétaires concernent tant des équipements que des travaux. Certains projets bénéficient de subventionnements. Nous mettons quelques projets en exergue tels que :
 - Travaux de lagunage et de hall mécanique à Ciney ;
 - Rénovation de blocs classes à l'EHPN et à l'EMAP ;
 - Investissements en faveur de notre Haute-Ecole (1,6 mios €) dont de nouveaux auditoriums et la poursuite de la rénovation du Campus Haute-Ecole (ailes A, D et P) et l'aménagement d'une nouvelle cafétéria ;
 - Investissement, reporté de 2020, de 7,2 mios € en faveur du Bac-Agro à Ciney, également réinscrit après avoir reçu la promesse de subsides de la FWB (60%).
- Un crédit de 200.000 € sera consacré à des projets de participation citoyenne en vue de l'aménagement ou l'embellissement des espaces publics ou du patrimoine des communes.
- Une enveloppe globale de 0,8 mio € sera affectée aux travaux d'entretien et de maintenance du DVC dont une partie (0,3 mio €) sera subsidiée. Parmi les projets, nous trouvons la poursuite du développement de la zone humide ainsi que la modernisation et la sécurisation de plaines de jeux.
- Finalisation de la MAP : nous avons inscrit un montant complémentaire de 0,4 mios € pour des projets supplémentaires à la MAP d'aménagement du carrefour à feu et d'éclairage du chemin du halage en vue du respect des conditions urbanistiques du permis d'urbanisme.
- Par ailleurs, le programme de vente de nos propriétés se poursuivra en 2021, sans tabou, voire s'amplifiera à un nouveau lot de bâtiments provinciaux tels que le bâtiment occupé par le RTBF, celui occupé par l'Evêque, celui de la Maison du Mieux-être de Tamines, certaines parcelles du DVC, etc... Toute proposition au Conseil provincial nécessitera des analyses « avantages/inconvénients » ;
- Un peu plus d'un million sera consacré aux dépenses relatives à l'informatique.

Le budget extraordinaire présente un mali à l'exercice propre de 9.020.061 mios € (par rapport à 4.862.860 mios € au BI2020) et un boni de 6.803.264 mios € à l'exercice général (au regard de 11.887.452 mios € inscrits au BI2020).

Conclusions

Ce projet budget 2021 a été élaboré dans un contexte particulièrement difficile, lié aux incertitudes entourant la crise sanitaire et aux impacts de la mise en œuvre de la réforme de notre Institution. Nous avons pris le pari de poser des choix et de prendre nos responsabilités. Comme tous les choix, ils sont critiquables. Nous pouvons entendre que d'aucuns auraient emprunté d'autres voies ou tracé d'autres pistes. Nous sommes cependant certains d'une chose : quelques soient les chemins empruntés, ils sont, sans exception, tous pavés d'impopularités.

Ce budget permet d'assurer la continuité des services, certes resserrés, en mettant à disposition de ceux-ci les moyens pour mener à bien leurs missions de service public définies comme prioritaires. En particulier, la culture, l'enseignement, le vivre mieux et, par essence, notre présence sur un territoire en constante évolution.

La volonté des membres de votre exécutif est de continuer à piloter la province de Namur :

- dans un processus d'amélioration continue afin de confirmer l'utilité de notre Institution au sein de notre territoire,
- face aux contraintes imposées par la Région wallonne en faveur des zones de secours,
- tout en ayant un regard attentif vis-à-vis des besoins nouveaux,
- et en insufflant une dynamique tant de renouveau que de renforcement des expertises provinciales.

Le travail relatif à la réforme a débuté. Il devra inexorablement se poursuivre - sans tabou - avec détermination. Il nécessitera encore bien de nouveaux chantiers que nous pouvons déjà pointer de façon très diversifiée :

- le contenu de la Régie du DVC ;
- une étude coûts/bénéfices pour objectiver de l'opportunité des importants moyens mis dans le secteur de l'enseignement et de la formation ;
- notre participation dans les hôpitaux publics,
- une volonté de répondre à nos obligations en matière de Laïcité et de Cultes tout en réduisant, tant que faire se peut, nos dépenses vers ces secteurs. A titre d'exemple, des solutions alternatives à l'obligation actuelle de loger les Ministres du Cultes seront recherchées ; etc...

Le Collège provincial, avec son administration, devra oser innover pour toujours mieux répondre aux besoins des citoyens, des communes, des associations et des entreprises.

La majorité provinciale tient à réitérer sa confiance pleine et entière aux agents des services provinciaux ; certaine que ceux-ci donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes dans leurs missions au service de nos concitoyens.

Personnellement, je remercie mes collègues pour leur participation positive aux travaux budgétaires. Je remercie également le service des Finances pour sa disponibilité, son efficacité et sa célérité durant ces dernières semaines mais aussi, et je le souligne, les membres du Comité de Direction, dont le Directeur général, pour leurs contributions à cet exercice difficile qu'est la confection d'un budget dans le contexte actuel.

Je remercie aussi les membres de la majorité provinciale pour la confiance témoignée aux membres de l'exécutif, dans ces moments tout aussi difficiles.

Dans l'attente d'un vote positif de ce projet de budget 2021, je resterai, tout comme mes collègues, disponibles pour répondre aux questions et débattre sur les choix portés.